

Code de conduite des partenaires VMware

Applicable à partir du 1er juillet 2018

I. APPLICABILITÉ ET CADRE GÉNÉRAL

Ce Code de conduite destiné aux partenaires (« Code ») décrit les attentes de VMware Inc., VMware International Ltd. et de chacune de leurs filiales (« VMware ») relatives à la conduite de tous les partenaires VMware, y compris les employés, les sous-traitants indépendants et les agents (« Partenaire » ou « Vous »), conformément à la loi et à la déontologie. VMware attend de ses Partenaires qu'ils se conforment non seulement aux lois en vigueur, mais également au présent Code et aux règles VMware identifiées ici. De la même manière, VMware s'attend à ce que vous évitiez de prendre part à toute activité à même de donner une apparence d'irrégularité. Tout manquement aux lois applicables ou au Code pourrait vous exposer à de sévères sanctions pénales ou civiles, ainsi qu'à l'expulsion du réseau VMware Partner Network (« VPN »).

II. MISE EN ŒUVRE DU CODE

Vous devez disposer d'un code de déontologie et de conduite des affaires écrit qui exige au moins le respect de toutes les lois en vigueur. Votre code doit être accessible au public et engager vos employés et vos agents. Vos fournisseurs et partenaires en aval doivent également être invités à se conformer au contenu général de votre code de conduite. Concernant les dispositions anticorruption ou du FCPA (US Foreign Corrupt Practices Act), la conformité des partenaires en aval est requise. Par ailleurs, Vous devez organiser régulièrement des formations afin de vous assurer que tous vos employés et agents ont connaissance de votre code de conduite.

III. RESPECT DES LOIS, RÈGLEMENTS, PRATIQUES D'AFFAIRES ET CONDUITES COMMERCIALES

VMware s'attend à ce que Vous connaissiez toutes les lois et les règles VMware mentionnées dans le présent document. Certaines des lois et règles essentielles sont résumées ci-dessous.

A) Lois anticorruption/FCPA (Foreign Corrupt Practices Act) :

Les lois anticorruption telles que la loi FCPA aux États-Unis interdisent de corrompre une personne dans le but d'obtenir ou de prolonger un contrat, ou de favoriser une personne dans la conclusion d'un tel accord. Vous devez vous conformer à ces lois.

Ni Vous ni vos agents ou employés ne pouvez offrir, payer, promettre ou autoriser tout paiement direct ou indirect, ni fournir de bien de valeur (incluant sans s'y limiter les primes, cadeaux, faveurs, loisirs, prêts) à quiconque, y compris un représentant ou un agent de l'État dans le but d'obtenir des marchés.

La définition de représentant ou d'agent de l'État dans le cadre de la loi FCPA comprend :

- toute personne qui détient un mandat exécutif, législatif, judiciaire ou administratif, qu'elle soit élue ou nommée ;
- tout responsable ou agent d'une organisation internationale publique telle que les Nations unies ou la Banque mondiale ;
- toute personne agissant dans une fonction officielle pour ou au nom d'un bureau du gouvernement ou d'une entreprise publique ;
- tout parti politique, responsable de parti politique, personne ou entité que Vous connaissez ou pour lequel Vous avez des raisons de penser qu'il verse une partie des paiements à l'une des catégories de personnes susmentionnées ;
- tout employé d'une entreprise que le gouvernement contrôle ou dans laquelle il a une participation de plus de 50 %. Le contrôle peut être démontré par le fait de pouvoir embaucher des employés ou de nommer des membres du conseil d'administration et des principaux dirigeants.

Des informations complémentaires relatives aux règles et règlements du FCPA sont disponibles sur le site Web du Ministère de la Justice américain à l'adresse suivante : <http://www.usdoj.gov/criminal/fraud/fcpa/>.

B) Cadeaux et gestes de courtoisie :

Offrir des cadeaux est convenable uniquement si cela est fait de manière raisonnable et sans excès, dans le cadre d'un programme ou d'une promotion valable et approuvé, en rapport avec des produits et services VMware. Vous ne devez pas rechercher de faveurs particulières telles qu'un traitement spécial dans le cadre d'un contrat, des cadeaux luxueux, des ristournes ou des objets de valeur dans des proportions n'ayant aucun rapport avec la situation.

Il est convenable d'inviter des clients à des séminaires de formation sponsorisés par VMware, sous réserve de l'approbation de VMware ; en revanche, il n'est pas convenable d'offrir des hébergements luxueux et/ou des excursions aux clients qui participent à ces séminaires. Comme toujours, prenez en compte la fréquence et le calendrier de ces cadeaux afin d'éviter toute perception d'agissement inadéquat. Vous devez vous assurer que les dépenses consacrées aux clients et au personnel/représentants de VMware sont raisonnables et dans le cadre du déroulement normal et convenable des activités. La règle générale permettant de déterminer si un cadeau ou un autre type de prestation est convenable consiste à se demander si sa divulgation publique serait embarrassante pour Vous, pour VMware ou pour le destinataire.

Vous ne devez pas dépasser les pratiques et coutumes locales ni enfreindre les lois qui s'y rapportent et qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Quelle que soit la pratique locale, il est inconvenant de remettre de l'argent ou d'offrir un cadeau à une *personne agissant à titre officiel et/ou au nom du gouvernement* dans l'objectif d'influencer ses agissements ou ses décisions.

C) Lois antitrust et sur la concurrence :

VMware s'engage à observer strictement les lois antitrust ou sur la concurrence de tous les pays et attend la même observance de votre part. Ces lois sont différentes selon les pays, mais elles interdisent généralement les accords ou les actions qui réduisent la concurrence sans aucun avantage pour les clients. Les violations des lois antitrust ou sur la concurrence peuvent entraîner des sanctions sévères, y compris des amendes importantes et des peines de prison.

Vous ne devez pas vous entendre avec la concurrence pour fixer, ajuster ou contrôler les prix, créer ou organiser des appels d'offres visant à orienter la conclusion d'un contrat vers un concurrent ou un revendeur défini (manipulation des soumissions), boycotter des fournisseurs ou des clients, diviser ou attribuer des marchés ou des clients, ou limiter la production ou la vente de produits ou de gammes de produits. Par ailleurs, Vous devez vous abstenir de toute discussion, tactique de ventes ou autre disposition avec les clients, fournisseurs ou concurrents qui limiterait la concurrence de manière inéquitable. En cas de doute, Vous devez toujours prendre conseil auprès d'un avocat en droit de la concurrence qualifié et compétent.

D) Lois relatives au commerce international et respect des règles en matière d'exportation :

Chez VMware, nous traitons les affaires au niveau mondial dans le respect absolu des lois applicables relatives au commerce international, et nous attendons de nos partenaires qu'ils fassent de même. De plus, en tant que société basée aux États-Unis, VMware se doit de respecter les lois américaines contre le boycott, qui empêchent les entités américaines et leurs filiales et succursales de participer, ou de favoriser tout boycott ou embargo économique appliqué par certains pays et qui n'a pas été sanctionné par le gouvernement américain (« boycotts non américains n'ayant pas été sanctionnés »). VMware se doit de signaler rapidement au gouvernement américain toute demande visant à soutenir un boycott, ou de fournir toute information éventuelle sur un boycott. Voici quelques exemples de demandes de boycott inacceptables : refus de traiter avec un pays spécifique ou ses citoyens, ou refus de traiter avec certaines sociétés qui font affaire avec le pays faisant l'objet d'un boycott. Par ailleurs, VMware et ses collaborateurs ne sont pas autorisés à fournir des informations concernant les relations commerciales de VMware ou de tout autre individu avec un pays ayant fait l'objet d'un boycott ou avec une société figurant sur une liste noire.

Les lois des États-Unis concernant le contrôle à l'exportation régissent toutes les exportations, réexportations et utilisations des produits, services et données techniques originaires des États-Unis, où qu'ils se trouvent. VMware exige que Vous vous conformiez en tous points aux lois américaines, d'autres pays et multilatérales applicables relatives à l'exportation. Cela signifie que Vous ne pouvez pas exporter, réexporter ou transborder des produits, services ou données techniques VMware (1) vers des destinations soumises à l'embargo ou aux sanctions commerciales des États-Unis ; (2) à une entité ou à un individu figurant sur les listes d'exclusion tenues par le Gouvernement américain ou (3) destinés, directement ou indirectement à la conception, au développement ou à la fabrication d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques, ou à la technologie des missiles. Le site Web de l'OFAC (Agence américaine pour le transfert d'actifs) du département du Trésor des États-Unis <https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Pages/default.aspx> comprend des informations complémentaires relatives aux sanctions économiques et aux embargos commerciaux

E) Lois concernant l'environnement :

Les partenaires doivent mener leurs activités de manière écoresponsable et conformément à l'intégralité des lois, règlements et normes applicables concernant l'environnement.

F) Droits de l'homme, droit du travail et pratiques professionnelles équitables :

Les partenaires doivent se conformer, et exiger de chacun de leurs fournisseurs qu'il se conforme, à l'intégralité des lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité qui défendent les droits des personnes handicapées, au droit national et international du travail, ainsi qu'aux pratiques professionnelles équitables. Toute infraction au revenu minimum garanti local et aux normes en vigueur en matière d'horaires de travail est inacceptable, au même titre que les cas de travail forcé et les contrats de travail imposant des limites juridiques ou pratiques inacceptables concernant la capacité des employés à quitter leur emploi. Le travail des enfants est interdit. Le terme « enfant » fait référence à toute personne employée d'un âge inférieur (a) à l'âge minimum autorisé pour occuper un emploi en vertu de la loi en vigueur, (b) à l'âge minimum de fin d'enseignement obligatoire ou (c) 4 ans, l'âge pris en compte étant le plus élevé. L'utilisation sur le lieu de travail de programmes d'apprentissage légitimes et respectant l'ensemble des lois et règlements est autorisée.

Enfin, les Partenaires ne doivent jamais agir de manière discriminatoire pour un motif tel que la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'orientation ethnique, **la religion, le handicap, l'affiliation à un syndicat, l'état civil ou l'appartenance politique.**

G) Lois sur les valeurs mobilières et le délit d'initié :

Si Vous avez connaissance d'informations et renseignements qui n'ont pas encore été rendus publics (« informations internes »), Vous ne pouvez pas effectuer d'opérations sur les titres VMware ou sur ceux d'une autre entreprise propriétaire de ces informations. Vous ne pouvez prendre aucune autre mesure vous permettant d'utiliser à votre avantage ou de transmettre à des tiers des informations importantes obtenues dans le cadre de votre relation avec VMware tant qu'elles ne sont pas rendues publiques. Ces restrictions s'appliquent également aux conjoints et aux membres des familles. Vous devez vous familiariser avec ces lois et prendre conseil auprès d'un avocat qualifié.

H) Protection des données :

VMware attend de ses Partenaires qu'ils comprennent, suivent et respectent l'ensemble des lois et règlements concernant la protection des données pertinentes pour leurs actions en tant que Partenaires VMware. En ce qui concerne les données que le Partenaire collecte ou reçoit en vertu de son statut de Partenaire, le Partenaire doit appliquer le même niveau de protection des données que celui mentionné dans la Politique de confidentialité de VMware disponible à l'adresse

<http://www.vmware.com/help/privacy.html>. Le Partenaire

doit également préserver la confidentialité de toutes les informations personnelles reçues de VMware, ne doit pas utiliser ces informations à des fins autres que celles prévues à l'origine et doit mettre en œuvre les mécanismes de protection appropriés afin de garantir la protection, l'intégrité et la sécurité de ces informations personnelles.

IV. INTÉGRITÉ FINANCIÈRE ET TENUE CORRECTE DES REGISTRES

Vous devez tenir à jour des livres et registres complets et précis concernant la vente de produits et services VMware, et de toutes les transactions afférentes telles que les régimes d'avantages. Les pratiques comptables fausses et trompeuses, les caisses noires et autres pratiques financières analogues sont interdites par VMware et peuvent enfreindre les lois en vigueur.

Vous devez inscrire de façon exacte toutes les transactions relatives à votre contrat concernant des produits ou services VMware, et vos documents commerciaux doivent être conservés conformément aux politiques en matière de conservation des documents et à l'ensemble des lois et règlements. Les documents ne doivent pas être modifiés indûment ou signés par des personnes ne jouissant pas de l'autorité compétente.

Toutes les demandes de remises non standard doivent être exactes et destinées à des objectifs commerciaux légitimes. Les marges réalisées grâce à des remises trompeuses et/ou non standard injustifiées sont inopportunes et ne peuvent pas être utilisées pour payer ou récompenser un client, un employé ou un tiers. Le fait de passer commande auprès de VMware sans accord utilisateur correspondant (« channel stuffing ») n'est pas une pratique commerciale acceptable pour VMware et est interdite.

V. PRATIQUES MARKETING ET DE VENTE LOYALES, RESPECT DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

A) Pratiques de marketing et de vente :

Les Partenaires ne doivent pas s'engager dans des pratiques trompeuses ou susceptibles de créer une fausse impression. Les publicités, campagnes marketing ou activités promotionnelles faisant référence à VMware ou impliquant la société, son logo, ses produits et services d'une quelconque manière doivent se conformer à l'ensemble des lois, règles et règlements, ainsi qu'à toutes les politiques VMware, et doivent être honnêtes et précises. La publicité doit faire clairement ressortir les clauses substantielles et limites des offres annoncées, ainsi que les clauses de transfert si elle est mandatée par VMware.

Les Partenaires ne doivent pas présenter de manière inexacte les produits, services et tarifs, ni faire de déclarations déloyales, trompeuses, inexactes, exagérées ou mensongères, ni faire de comparaisons avec des offres de la concurrence.

B) Conflits d'intérêts :

L'expression « conflit d'intérêts » décrit toute circonstance pouvant remettre en cause votre capacité à agir en toute objectivité en ce qui concerne la distribution des produits et services VMware. VMware souhaite que la loyauté de ses Partenaires soit exempte de tout conflit d'intérêts. Si Vous êtes ou pensez être en conflit avec VMware ou l'un de ses employés, Vous devez signaler tous les détails pertinents à VMware. Vous ne devez pas demander aux employés VMware ni les encourager à enfreindre le code de conduite de VMware.

C) Respect des obligations contractuelles :

Les Partenaires doivent remplir leurs obligations conclues avec VMware et des tiers. Les Partenaires doivent consulter leur responsable VMware pour toute question relative aux différentes clauses des accords avec VMware.

D) Lois sur la propriété intellectuelle, confidentialité :

Les Partenaires ne doivent pas porter atteinte aux droits d'auteur, marques commerciales et autres droits de propriété intellectuelle de VMware. Toute infraction, de quelconque manière, aux droits de propriété intellectuelle des tiers est également interdite. Vous ne devez pas utiliser la technologie brevetée de VMware ni reproduire le logiciel, la documentation ou d'autres matériels protégés par un droit d'auteur sans l'autorisation écrite appropriée.

Afin de protéger les informations confidentielles, Vous ne devez pas les transférer, les publier, les utiliser ou les divulguer, sauf dans le respect des règlements applicables, des exigences contractuelles ou du présent Code. Les informations confidentielles, personnelles ou protégées par des normes sur la confidentialité doivent être protégées et communiquées uniquement aux employés qui en ont besoin, et ne doivent pas être utilisées abusivement ou divulguées à des tiers non autorisés.

E) Règles concernant la vente au gouvernement :

Les Partenaires doivent connaître, suivre, comprendre et respecter les lois et règlements relatifs à la vente aux organismes gouvernementaux en tant que clients appartenant au secteur public dans le cadre de leur statut de Partenaire. Les Partenaires doivent observer strictement les lois, règles et règlements qui régissent l'acquisition des produits et services par une entité gouvernementale d'un pays et l'exécution des contrats publics.

VI. Conformité, mise en œuvre et rapports

A) Contrôles commerciaux :

Les Partenaires doivent appliquer des politiques efficaces, exercer sur la documentation et les activités des contrôles permettant de détecter et d'empêcher les comportements illégaux de leurs employés, agents et partenaires commerciaux. Les Partenaires doivent s'assurer que leurs contrôles d'activité contiennent les composants suivants : (i) des évaluations régulières des risques permettant d'ajuster les politiques et pratiques existantes si nécessaire ; (ii) un code de conduite écrit confirmant expressément l'engagement des Partenaires et définissant leurs objectifs, leurs obligations et le programme de conformité et de déontologie ; (iii) un représentant désigné de l'entreprise, chargé de la supervision et de la mise en œuvre de ce programme de conformité et de déontologie ; (iv) les mécanismes communiquant clairement aux employés leur obligation de signaler toute mauvaise utilisation ou de rechercher de l'aide sans crainte de représailles.

Par ailleurs, tous les Partenaires doivent se conformer à toutes les vérifications de diligence raisonnable qui sont mandatées par VMware, y compris, mais sans s'y limiter, la certification au moins annuelle permettant de garantir que le Partenaire respecte les lois anticorruption et les autres lois en vigueur, et qu'il a suivi régulièrement les formations requises relatives à la déontologie et à la conformité.

Les Partenaires doivent fournir une aide raisonnable dans le cadre de toute recherche réalisée par VMware sur une éventuelle infraction du présent Code et des lois applicables, et doivent fournir à VMware un accès raisonnable à tous les locaux, dossiers et documentations concernant leur conformité au présent Code et aux lois applicables en ce qui concerne la vente et la distribution des produits et services VMware.

B) Ligne éthique sur les questions et la génération de rapports

Les Partenaires doivent contacter leur responsable VMware pour toute question relative aux politiques de VMware ou au présent Code de conduite. Vous pouvez également signaler toute conduite de vos employés, ainsi que des sous-traitants indépendants, agents et représentants pour laquelle Vous avez des raisons de croire qu'elle constitue une violation apparente, potentielle ou réelle du présent Code, du code de conduite de VMware ou des lois applicables concernant la vente ou la distribution des produits et services VMware.

Les signalisations doivent être communiquées aux États-Unis au service VMware Ethics Helpline au 1-877-310-0382, 24 heures par jour, sept jours sur sept. Pour toute signalisation dans les autres pays ou pour effectuer une signalisation anonyme lorsque la loi le permet, Vous pouvez utiliser l'outil de signalisation en ligne de VMware géré par le tiers indépendant EthicsPoint en suivant ce lien :

www.etica.ethicspoint.com. Veuillez noter que certaines restrictions peuvent s'appliquer aux rapports Helpline dans l'Union européenne.

